

Brief Nr. 166

Objektyp: **Chapter**

Zeitschrift: **Neues Berner Taschenbuch**

Band (Jahr): **16 (1910)**

PDF erstellt am: **26.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

à l'état qui pour de l'argent peut toujours se procurer des medecins; je ne scai pas enfin si en faisant quelque bien aux sujets du Canton de Berne qui font pourtant la veritable force de l'état on pourroit être censé raisonnablement d'avoir encore fait du tort à cet état.

Quoiqu'il en soit, si M. Tissot refuse de venir à Berne, et si en ce cas L. L. E. E. m'appelleroient avec une pension honnete, j'accepterai cette vocation et je tacherai de faire sentir par ma conduite qu'on peut être bon et fidèle citoyen de l'état sans être Bourgeois de Berne.

Je n'ai pris et je ne prendrai pour tout ceci aucune mesure, sinon que je remets mes interêts entierement entre vos mains, dans la parfaite confiance que du moins vous ne vous opposerés pas à mon bonheur ou à celui de ma mère, de ma femme et de mes enfants.

Brugg ce 1 Aout 1765.

Zimmermann.

166.

(Bern Bb. 24, Nr. 109.)

J'espere que vous aurés excusé ma lettre du 1 Aout. Le but de celle-ci est de vous montrer par l'incluse de quelle maniere se conduisent parmi nous les paysans à la suite du dernier Edit de L. L. E. E. relatif aux faux medecins. Est-il absolument impossible d'exterminer cet ange exterminateur de notre peuple, Abraham Erismann de Gallenkilch? J'avois envoyé des remèdes à ce malade de Schaffisheim dont l'esprit est plus malade que jamais; on ne lui a point donné ces remedes, et on leur a substitué ceux d'Abraham.

Je viens de lire Bericht wie die aus dem Wasser gezogenen Menschen wieder zu sich selbst gebracht etc. et je suis enchanté de voir que vos soins s'étendent sur tout le bien que la medecine peut faire aux sujets de L. L. E. E.

Brugg ce 24 Aout 1765.

Zimmermann.

Ce M. Frey est vicaire à Stauffberg, baillage de Lenzbourg.

167.

(Bern Bd. 24, Nr. 121.)

Je remercie mon Dieu de ce que je n'ai point été appelé à Berne. Ayés la bonté de me dire Monsieur par quelle methode M^e Sinner s'est tiré de sa miliaire? Je suis enchanté que vous avés bien voulu faire attention aux plaintes faites contre le Würngel de Gallenkilch. Je serois extremement curieux d'en apprendre le resultat. Les seigneurs du conseil de santé ont ordonné que je traite les pauvres dyssenteriques de nos quartiers. Le nombre en augmentoit tous les jours, tandis que je fus continuellement attaché au lit de M. le tresorier Ougs-purger. Je vous envoie Monsieur une relation du cas de ce seigneur. Je vous supplie de m'en dire votre sentiment. Je vous remercie infiniment du bien que sans doute vous aurés dit de moi devant le conseil de santé; c'est surement votre ouvrage que j'en suis employé.

Brugg ce 18 Sept. 1765.

Zimmermann.